



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/116

Thème : FINANCES 7.

Objet : AFFECTATION DES
RESULTATS DE L'EXERCICE
2015 - BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE
MUNICIPALE BRIANÇONNAISE
DE STATIONNEMENT

Convocation

Date : 16/06/2016

Affichage : 16/06/2016

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages
exprimés** : 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Renée PETELET.

Après avoir entendu et approuvé à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2015 qui ensemble constituent l'arrêté officiel des comptes de la commune, il est proposé au conseil municipal de constater le montant du résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération.

Considérant que les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoient que l'affectation du résultat doit intervenir après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ; que l'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif ; que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent tel qu'il apparaît au compte administratif de la commune, cumulé avec le résultat antérieur reporté ;

Considérant que, par délibération N°DEL.2016.03.02/033 en date du 2 mars 2016, le conseil municipal de Briançon a décidé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 ; que, par conséquent, le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement, ont été inscrits par anticipation au budget primitif 2016 ;

Considérant que lors du vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur sont définitivement arrêtés ; que les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec les montants repris par anticipation lors du vote du budget primitif ;

Considérant que les résultats 2015 du budget principal de la commune de Briançon et du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement sont retracés dans les tableaux ci-après :

1)-Budget principal de la commune de Briançon

A)-Résultat de l'exercice 2015	+ 2 379 259,08
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+ 1 539 100,31
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 3 918 359,39
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 (R001)	- 758 176,51
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2015	- 1 978 667,00
F)-Besoin de financement = D+E	- 2 736 843,51

Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	2 736 843,51
2)-Report de fonctionnement (R002)	1 181 515,88

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2015 du budget principal de la commune de Briançon s'élève à + 3 918 359,39 euros, et que la section d'investissement présente un besoin de financement de - 2 736 843,51 euros, il est proposé au conseil municipal d'affecter la somme de 2 736 843,51 euros au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir ce besoin de financement de la section d'investissement et de reporter la somme de 1 181 515,88 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

2)-Budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement

A)-Résultat de l'exercice 2015	+ 61 459,08
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+ 88 333,90
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 149 792,98
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 (R001)	+ 107 867,86
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2015	- 9 456,00
F)-Excédent de financement = D+E	+ 98 411,86

Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1-1)-Affectation en réserves réglementées en investissement (R1064)	3 909,37
1-2)-Affectation en autres réserves en investissement (R1068)	0,00
2)-Report de fonctionnement (R002)	145 883,61

Constatant que le résultat d'exploitation de clôture du compte administratif pour 2015 du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement s'élève à + 149 792,98 euros et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 98 411,86 euros, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter en réserves réglementées la somme de 3 909,37 euros au compte 1064 en recettes d'investissement (correspondant à la plus-value nette sur cession d'élément d'actif issue de l'encaissement d'une indemnité d'assurance encaissée en 2015) et de reporter la somme de 145 883,61 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro [pouvoir de Madame ARMAND Emilie], DAZIN Florian.)

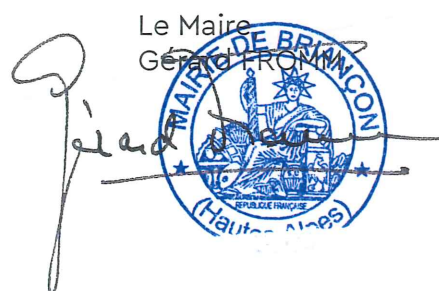
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

05 JUIL. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
GÉRARD TRONCON



Blank lined area for writing.

